



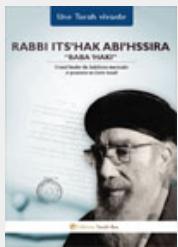
Traité Maasser Chéni

Michna 6 - Chapitre 1

בְּלֹקֶם בַּהֲמָה,
שְׁזִיגָג,
יְחִזֵּרָה דְמִימָּה לְמִקְוָמָן.
מִזְיָד,
פָּעָלָה וּתְאִיכָּל בְּפָקָוּם.
וְאִם אֵין מִקְדָּשׁ,
תַּקְבִּיר עַל יָדֵי עֹזָרָה:

Dans le cas de celui qui a acheté une bête par erreur, il faut que l'argent soit rendu. Si cela a été fait sciemment, la bête doit être amenée à Jérusalem et consommée sur place. S'il n'y a pas de sanctuaire, il faudra l'enterrer avec sa peau.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions